

Conditions Générales de Vente

1. Clause générale

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

2. Prix – conditions de paiement - pénalités

Nos prix sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment, selon les pénuries du marché ou selon un changement de tarif de la part d'un fournisseur.

En cas de défaut de paiement, à titre de clause pénale et pour l'application de la loi 92-1442 du 31 décembre 1992, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égale à 3 fois le taux d'intérêt légal (3,25%) plus frais de gestion.

A la commande, un acompte de 30% du montant total est exigé. Le solde sera perçu par le représentant de "MY micro" lors de la réception au magasin ou à la livraison sur site, et dans un délai maximum de 30 jours après acceptation du devis. Les marchandises restent la propriété de la société MY micro jusqu'à règlement complet de la facture (loi N° 67 563 du 12 mai 1980). Les frais de port (poste, transporteurs, ...) sont à la charge du client.

3. Livraison et transport

Sauf stipulation contraire, la livraison est effectuée dans nos entrepôts ou magasins. Si pour quelque raison que ce soit, MY micro ne peut pas livrer, l'acquéreur ne peut prétendre qu'à la restitution du prix avancé sans indemnité de quelque sorte que ce soit.

Les délais prévus pour la livraison des commandes sont donnés à titre indicatif. Un retard dans la fourniture ne peut entraîner l'annulation de la vente ou donner lieu à un versement de dommages et intérêts.

En aucun cas notre propre responsabilité ne pourra aller au-delà de celle de nos fournisseurs.

Quelles que soient les conditions de vente, le mode d'expédition ou de livraison, nos marchandises voyagent toujours au risques et périls du destinataire à qui il appartient de faire toutes réserves au transporteur dès réception, notre responsabilité ne pouvant en aucun cas être mise en cause pour fait de destruction, avaries, pertes, vols, survenus en cours de transport.

4. Garantie

Les biens vendus sont garantis par le constructeur, pour la durée indiquée par ce dernier, contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception.

La garantie est exclue si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du bien ou d'une négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur.

Au titre de la garantie, le vendeur fera remplacer gratuitement les pièces reconnues défectueuses. Cette garantie couvre les frais de main d'œuvre et ceux qui résultent des opérations de démontage ou remontage.

Le remplacement des pièces n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de garantie donnée par le constructeur.

Le matériel défectueux doit être retourné dans son emballage d'origine.

Il s'agit d'une garantie retour et non sur site sauf produits ou mention spécifiées au préalable.

5. Reprise, échange

Tout matériel jugé fonctionnel par MY micro ne sera ni repris, ni échangé et aucune demande de remboursement ou avoir de la part du client ne pourra être exigé. Un devis accepté signé par le client, a valeur d'achat. Le client ne pourra en aucun cas revenir sur son achat, sous peine de perdre les acomptes versés.

6. Règlement des litiges

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, serait, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Angers.

Cachet et signature :

--